

SIRAN MINERVOIS

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Janvier 2026

Présents : CARQUET M – GERVASI A – VARSABA B – LIGNERES O – VILLELLAS F – GUIRAUD V – PLA B – BONNET MJ – PREVOT K – TOULZA N – CHARLEUX D

Excusés :ADRAGNA J – FORTUNE M

Absents : MIGNARD C – DELUCCHI C

Secrétaire de séance : BONNET Marie-José

Madame SPANIOL C et Monsieur DURIN L ont assisté à la séance.

1 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

Dans l'attente du vote du BP 2026, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire, afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

De recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre ou opération	Crédits votés au budget N-1	RAR N-1	Montant total	Crédits ouverts 2026
211 – Terrains nus	13 000 €	11 823 €	24 823 €	6 205 €
21318 – Bâtiments publics	22 000 €	34 250 €	56 250 €	14 062 €
2158 – Mat et outillage		5 000 €	5 000 €	1 250 €

2128 – Autre agencement		50 000 €	50 000 €	12 500 €
21538 – Autres réseaux		25 000 €	25 000 €	6 250 €
21312 – Bâtiment scolaire	54 500 €		54 500 €	13 625 €
2151 – Réseaux de voirie	5 171 €		5 171 €	1 292 €

La séance est levée à 19 heures 30.